

Monsieur Jan VERHOEYE
Président Commission des Normes Comptables (CNC)
City Atrium
Rue du Progrès 50 - 8ième étage
1210 BRUXELLES

Correspondant sg@ibr-ire.be	Notre référence FM/CDH/RF	Votre référence	Date 05/10/2021
---	------------------------------	-----------------	--------------------

Cher Monsieur le Président,

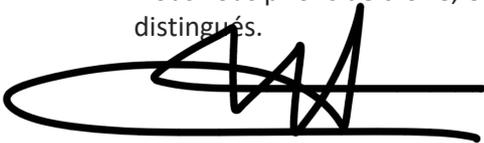
Concerne : Projet d'avis « Fusions et scissions impliquant des sociétés dont l'actif net est négatif »

A la demande du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), la Commission des questions comptables a examiné votre projet d'avis « Fusions et scissions impliquant des sociétés dont l'actif net est négatif ».

Nous vous prions de trouver, ci-après, les remarques et suggestions que l'IRE souhaite porter à votre attention.

Le projet d'avis reprend dans les paragraphes 5 et 7 les termes « actif net économique » mais sans préciser ce que recouvre cette appellation. La Commission estime qu'il serait préférable d'utiliser les termes « valeur économique », plus usuel et compréhensible en termes d'évaluation. De plus, à des fins de clarté, ces termes devraient être définis précisément dans l'avis.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.



Fernand Maillard
Président de la Commission des questions comptables de l'IRE